

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL**

SIEA de la Mercantine - 39 260

Séance du 12 avril 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 06
- présents : 05
- votants : 04
- absents : 01

Date de convocation : 01/04/2023

**Délibération n° SIEA - 2023 - 0001**

L'an deux mil vingt trois, le onze avril à vingt heure trente minutes.

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marcel RENAUD.

**Présents :** Messieurs Michel BLASER, Marcel RENAUD, Régis LACROIX, Romain VOLATIER  
et madame Catherine FORESTIER

**Absent excusés :** Julien BUFFAUT

**Procuration(s) :**

**Secrétaire de séance :** Régis LACROIX

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET SIEA DE LA MERCANTINE**

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Marcel RENAUD, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenté, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	16 142,00 €	- €	72 707,00 €	- €	88 849,00 €
Opérations de l'exercice	34 888,39 €	32 801,63 €	95 890,24 €	118 148,47 €	130 778,63 €	150 950,10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>34 888,39 €</b>	<b>48 943,63 €</b>	<b>95 890,24 €</b>	<b>190 855,47 €</b>	<b>130 778,63 €</b>	<b>239 799,10 €</b>
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>					<b>130 778,63 €</b>	<b>239 799,10 €</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>34 888,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>95 890,24 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>109 020,47 €</b>

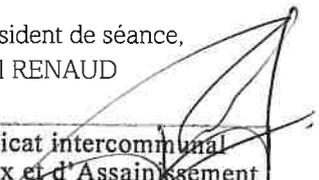
2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits budgétaires aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents

Le président de séance,  
Marcel RENAUD

  
**Syndicat intercommunal  
des Eaux et d'Assainissement  
de la Mercantine**  
**Siège : Mairie**  
**230 route du Pont de la Pyle**  
**39260 MAISOD**  
**Tél./Fax : 03 84 42 32 46**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230412-SIEA\_2023\_0001-DE

